

Protocole lié au Covid-19

PETITE ENFANCE Service Relais d'Assistants Maternels Animations Parents Enfants

Afin de vous accueillir, un protocole sanitaire est mis en place par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche au regard du guide Ministériel Covid-19 parentalité du 30 octobre 2020.

Ce document est téléchargeable sur le site internet : www.cocm.fr

Pour toute question, vous pouvez contacter les responsables du Relais d'Assistants Maternels (RAM) :

- Karine LENESLEY (RAM à La Haye) – klenesley@cocm.fr – 02.33.07.40.54
- Nathalie MORIN (RAM à Périers) – nmorin@cocm.fr – 02.33.76.58.69

Mesures mises en œuvre pour les matinées d'éveil

MESURES MISES EN OEUVRE POUR LES MATINEES D'EVEIL

- Afin de limiter les risques et suite aux conditions sanitaires, il a été acté que les matinées d'éveil doivent accueillir au maximum 10 personnes (10 adultes et enfants confondus + les animateurs/stagiaires RAM ou intervenants) et doivent se faire sur inscription. Les personnes qui se présentent aux animations sans inscription au préalable ne seront pas acceptées.
- Chaque Inscription préalable sera notée dans un registre précisant pour chaque famille présente l'heure de présence, le nom et un numéro de téléphone de contact.
NB : lorsqu'un registre est créé, celui-ci est strictement confidentiel et ne peut avoir d'autre usage que la facilitation des opérations de contact-tracing. Il est conservé sous clefs et ne peut être consulté que par le responsable du RAM ou de la crèche familiale et par les équipes en charge du contact-tracing au sein de l'Assurance Maladie ou de l'Agence Régionale de Santé. Les données conservées dans ce registre sont détruites au bout de 15 jours.
- La participation des enfants est soumise à autorisation parentale (fiche d'autorisation signée obligatoire avant toute participation).
- **Toute personne, ou un membre de son foyer, enfant ou adulte, présentant de la fièvre (supérieur à 38 °), ne peut participer aux matinées d'éveil. Les mêmes règles s'appliquent aux personnels encadrants.**
- Pour information, la Communauté de Communes met en place un protocole de nettoyage et désinfection des locaux et du matériel en fonction de l'utilisation des salles.

A l'arrivée

Le port du masque est obligatoire pour les adultes dès l'arrivée sur le parking.

Dans tous les cas, **le port du masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.**

- Les gestes barrières doivent être appliqués, à savoir :
 - Pas d'embrassades, ni poignées de mains.
 - Les adultes doivent être vigilants à respecter au mieux la distanciation entre eux (1 mètre minimum) lors des activités, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la salle d'activité et dans les parties communes.
- Un sens de circulation dans les locaux sera mis en place selon la salle d'activité utilisée pour l'arrivée et le départ.
 - Les adultes doivent mettre du gel hydroalcoolique en entrant dans les locaux (avant de déshabiller les enfants).
 - Le lavage des mains des enfants doit être fait en arrivant dans la salle et à chaque fois que cela vous paraît nécessaire.

Pendant l'activité

- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle
- Le lavage des mains doit se faire avant et après le change des bébés. La table à langer doit être désinfectée après chaque change, avec le spray mis à disposition.
- Les couches et masques doivent être jetés dans une poubelle à pédale dans la salle de change.
- Des paquets de mouchoirs en papier sont à disposition dans les salles. Après utilisation, il faut les mettre dans la poubelle à pédale et se laver les mains.
- Toujours afin de limiter les risques, il n'y a pas de petit goûter pour les enfants, mais de l'eau reste à disposition. Les gobelets doivent être mis dans l'évier après utilisation et seront lavés par l'animatrice.



En cas de symptômes lors de la matinée, vous serez invité à partir et à nous tenir informé.

En cas de cas confirmé de Covid-19 d'un enfant ou de toute personne ayant fréquenté les matinées d'éveil, vous devez prévenir le RAM dans les plus brefs délais.